PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN

Sommaire

Contexte – Une métropole en forte croissance démographique	2
Chiffres clés : Un secteur dynamique mais qui vieillit	3
Pré-diagnostic des besoins des artisans	4
/ 3 AXES D'ACTIONS POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE L'ARTISANAT SUR LE TERRITOIRE	4
Axe 1 : Une nouvelle offre immobilière et foncière à développer et équilibrer	4
1. 1 - Redynamiser l'offre existante et la développer	4
Plan de redynamisation des zones artisanales existantes :	4
Trajectoire immobilière économique – Rive droite – Territoire entrepreneur	5
Les hôtels d'entreprises de la rive droite (Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont)	5
1.2 - Création d'une offre nouvelle dédiée	6
Opérations d'aménagement économique :	6
Appel à Manifestation d'intérêt fonciers économiques AIRE (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre)	6
Expérimenter des offres innovantes sur Bordeaux Métropole :	7
Démarche « activités en ville dense »	7
Axe 2 - Accompagnement à la création et au développement des entreprises artisanales	8
Travailler à la solidité des projets de création pour limiter la mortalité post création, accompagne le développement, encourager la création d'emplois et l'accès à de nouveaux marchés	
2.1 – Développer un accompagnement qualifié au service des artisans	8
Schéma Métropolitain d'Accueil des Entreprises	8
Accompagnement des demandes des entreprises artisanales (foncier et immobilier)	8
2.2 -Encourager la création d'emplois et l'accès à de nouveaux marchés	9
Faciliter l'accès à la commande publique de Bordeaux Métropole et de ses communes	9

Formation/apprentissage	9
Fiscalité	10
Accompagnement de la transition énergétique et climatique pour les métiers du bâtiment/Travail partenarial autour de la démarche territoire zéro déchets zéro gaspillage/opportunités d'emplois dans l'économie verte	11
Passerelles à organiser avec les écosystèmes de la métropole	11
Stationnement en ville et déplacements	13
Axe 3 – Anticiper : la reprise / Transmission	13
Assurer une veille sur l'évolution de l'économie et de l'emploi de proximité sur le territoir métropolitain	
Reprise/transmission	13
II/ BUDGET	14
III/ MODE D'ORGANISATION	15
IV/ ANNEXES	15
1 – Cartes des zones d'activités artisanales	15
2 – Tableau récapitulatif	15

Contexte - Une métropole en forte croissance démographique

Le projet de mandature 2014-2020 reconnait l'enjeu de la vitalité commerciale et artisanale pour la qualité urbaine et l'emploi afin d'accompagner la croissance démographique (+ 300 000 habitants et objectif 1 million en 2030). Il vise à préserver la qualité de vie et limiter les déplacements pendulaires par une réponse de proximité aux besoins de cette population.

La feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole, adoptée en 2016 souhaite favoriser à l'horizon 2030 la création des 100 000 emplois par les entreprises et partenaires économiques en parallèle de cette vitalité démographique et urbaine de la Métropole. Elle prévoit notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dédiées à l'économie de proximité.

Sur cet objectif de création de 100 000 emplois sur le territoire métropolitain à horizon 2030, l'économie de proximité contribuerait à plus d'un quart de ces créations, soit entre 25 000 à 30 000 emplois potentiels dans le commerce et l'artisanat.

Enfin, l'existence, depuis plusieurs années, de conventions de partenariat entre Bordeaux Métropole et les chambres consulaires permet de s'appuyer sur des compétences et des savoir-faire en la matière pour une action de proximité auprès des commerçants et des artisans.

Chiffres clés: Un secteur dynamique mais qui vieillit

<u>Les secteurs d'activités et la répartition des établissements</u>: Un fort renouvellement, tertiaire notamment, mais des secteurs traditionnels en vieillissement qui posent la question de la transmission.

- Bordeaux Métropole concentre 42% des établissements artisanaux du département, et 50% de la population girondine.
- Au 31 décembre 2016, le répertoire des métiers dénombre 13 726 établissements actifs.
- Les secteurs du bâtiment et des services regroupent à eux seuls plus de 80% des entreprises artisanales métropolitaines (contre 70% au niveau national), les 20% restant sont partagés par les secteurs de l'alimentation et de la production
- Avec 2486 immatriculations sur l'année 2016, le nombre d'immatriculation a augmenté de 21% tandis que le nombre de radiations a diminué de 11% sur l'année 2016.
- La réelle spécificité de Bordeaux Métropole se fait sentir avec 37% des entreprises artisanales dans le secteur artisanal des services au 31/12/2016 (contre 30% au niveau national)
- Bordeaux, Mérignac et Pessac concentrent à elles seules 47 % des immatriculations de la métropole bordelaise; étant précisé que ces 3 communes concentrent environ 50 % de la population de la métropole.

L'emploi dans l'artisanat : une bonne dynamique du territoire

- En 2016, avec près de 21 020 contrats salariés, l'artisanat emploie en moyenne 4,5 salariés par établissement sur Bordeaux Métropole, contre 3 en moyenne nationale
- 1415 apprentis sont formés dans les entreprises artisanales de la métropole (chiffres 2015)
- Sur l'ensemble de Bordeaux Métropole, l'enjeu de la transmission d'entreprise concerne 2894 chefs d'établissements artisanaux (dont 1411 de 60 ans ou plus), soit 21% du stock total des dirigeants, et 6 000 emplois menacés. Beaucoup des dirigeants ayant des carrières longues, leur transmission peut pour certain avoir lieu dès à présent. D'où la nécessité d'agir vite pour ne pas détruire d'emploi. On peut considérer que ces transmissions auront lieu au plus tard dans les 10 prochaines années.

L'immobilier: Une offre insuffisante

- Les mises en chantier de locaux professionnels artisanaux (hors locaux du secteur public) s'élèvent en moyenne à 12 506 m²/an sur Bordeaux Métropole, soit 6,8% des m2 d'immobilier d'entreprise (Locaux d'activités, bureaux, commerce...)
- Une étude d'extrapolation de la demande immobilière artisanale à l'échelle de Bordeaux Métropole réalisée par la Chambre des Métiers début 2017, à partir de leur observatoire et d'une étude immobilière du 2ème semestre 2016, révèle que l'estimation du nombre de demandes de locaux d'activités est de 1 222 demandes potentielles, soit 622 demandes locatives (pour 98 527 m2) et 633 demandes d'acquisition pour 236 702 m2. Ce qui représente près de 5 390 emplois à maintenir dont 1 618 actifs liés au développement des entreprises artisanales. En confrontant les données des transactions (environ 100 000 m² / an) et de l'offre disponible à un an (environ 100 000 m²) aux besoins extrapolés, on peut estimer le déficit de locaux d'activités à environ 100 000 m² (chiffres OIEB et CMA)

Pré-diagnostic des besoins des artisans

Dans une démarche d'échanges et de co construction de la feuille de route dédiée au développement de l'artisanat, des groupes de travail thématisés (composés de la Chambre des métiers, de LaFab, d'un représentant d'une association de commerçants/artisans et des services métropolitains dédiés) se sont réunis afin d'échanger et de répondre à : Quels sont les freins à l'installation ? ou au développement ? Quels leviers peuvent lever ces freins ? Qui peut les activer ?

Trois enjeux clés ressortent de ce diagnostic partagé

- Renforcer l'offre immobilière et foncière de locaux d'activités
- Accompagner à la création et au développement : solidité du projet de création pour limiter la mortalité post création, encourager la création d'emplois et l'accès à de nouveaux marchés ; et la transmission/reprise dans les secteurs traditionnels
- Anticiper : la question de la reprise/transmission

I/ 3 AXES D'ACTIONS POUR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DE L'ARTISANAT SUR LE TERRITOIRE

Ce plan d'action vise à proposer un cadre général et des actions concrètes afin de donner une meilleure lisibilité aux actions déjà existantes ou à engager en **impulsant une meilleure** coordination entre tous les acteurs économiques, institutionnels et associatifs concernés sur le territoire métropolitain. Il s'appuie notamment sur un partenariat fort avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, et mobilise les compétences métropolitaines pour faire levier sur la création et le développement de l'artisanat et des emplois liés.

Bordeaux Métropole est un territoire d'opportunités pour le développement de l'artisanat car c'est un bassin important d'emplois et de consommation, en forte croissance démographique. Il faut cependant veiller à lutter contre 2 risques forts :

- L'éviction des activités productives du fait d'un déficit d'offre immobilière et de conditions d'accueil et de développement des activités artisanales tout particulièrement dans le tissu urbain dense.
- La disparition massive d'entreprises artisanales d'ici 3 à 5 ans du fait de la pyramide des âges de dirigeants (21% ont 60 ans et plus à ce jour)

Axe 1 : Une nouvelle offre immobilière et foncière à développer et équilibrer

Répondre à la pénurie identifiée de locaux dédiés aux artisans tout en veillant à l'équilibre territorial de l'offre, notamment sur les petites surfaces (inférieures à 200 m^2)

1. 1 - Redynamiser l'offre existante et la développer

Plusieurs démarches sont impulsées sur le territoire de Bordeaux Métropole :

Plan de redynamisation des zones artisanales existantes :

2 études ont été réalisées ces dernières années sur des zones d'activités artisanales existantes, à Artigues et Carbon Blanc, permettant d'associer l'ingénierie métropolitaine, communale et consulaire à la réalisation de diagnostics partagés et à la priorisation d'actions d'animation et d'amélioration de ces zones d'activités économiques. Cette démarche intéressante doit être poursuivie sur un rythme plus soutenu. Pour cela un travail d'

« industrialisation » des schémas d'étude doit être fait et un déploiement sur le territoire afin de couvrir plus complètement le territoire métropolitain.

Trajectoire immobilière économique – Rive droite – Territoire entrepreneur

Un programme de renouvellement des parcs d'activités économiques sur le périmètre de la Zone France urbaine (ZFU) —Territoire Entrepreneur. Les zones d'activités sont implantées autour des principaux axes routiers, à savoir le long de la rocade bordelaise en activité depuis 1993 et accueillent une grande partie des entreprises. On peut citer le zone de la Gardette (83 hectares, 2045 emplois), la zone d'activité de Cenon, Jean Zay, ou celle de Floirac, Les Mondaults, qui s'étend sur 150 hectares, et compte 4 828 emplois.

Ces zones d'activités se sont développées, d'une part grâce à l'accessibilité forte (tramway, et accès sortie rocade), souvent premier critère de choix d'implantation des entreprises, mais également grâce à l'effet conjugué de plusieurs facteurs : importantes disponibilités foncières, dispositif fiscal incitatif de la ZFU.

Elles sont aujourd'hui vieillissantes et ne permettent plus de répondre de façon satisfaisante aux besoins des entreprises. Plusieurs enjeux reviennent systématiquement : la sous-utilisation du foncier, la visibilité, la sécurité, l'offre de mobilité pour les salariés (stationnement, transports), les services (restauration, crèches etc....)

La réflexion engagée pourrait porter sur la redynamisation et la densification des zones d'activités économiques au cœur du périmètre de la ZFU-TE. Plusieurs sites pilotes sont identifiés : La Gardette/Lormont, Jean Zay/Cenon et le secteur entrée ville /Floirac.

Les hôtels d'entreprises de la rive droite (Bordeaux, Cenon, Floirac, Lormont)

Ces 4 communes sont chacune propriétaire d'un hôtel d'entreprises sur leur commune, issus d'une volonté commune à la création de la zone Franche urbaine en 1995 de créer un outil immobilier pour les artisans en recherche de locaux. Dans le cadre du crédit bail immobilier sur ces hôtels d'entreprises pour une durée de 25 ans, les communes ont contracté un contrat de sous location, autorisé dans le contrat de crédit bail immobilier, avec DOMOFRANCE. Pour rappel, le bailleur DOMOFRANCE assure la commercialisation et la gestion des 4 sites économiques, qui sont régis par un contrat de crédit-bail dont le crédit bailleur est la commune qui sous-loue les locaux avec un mandat de gestion à Domofrance. Par la suite, le bailleur passe un contrat avec les entreprises qui sont donc sous-locataires secondaires.

Au total une soixantaine d'entreprises sont accueillies pour une surface cumulée de 5 305 m2 sur les 4 immeubles et une surface moyenne de 1 300 m2 par hôtel.

Aujourd'hui, DOMOFRANCE ne souhaite pas poursuivre l'exploitation et l'animation de ces hôtels d'entreprises, pour se recentrer sur son cœur de métier de bailleur logement, et propose que la Chambre de Commerce et d'industrie en reprenne la gestion.

Ce souhait est une réelle opportunité pour les communes concernées.

En effet, ces hôtels d'entreprise ne remplissent plus depuis quelques années leur fonction de dispositif transitoire qui proposent aux entreprises déjà viables (souvent de plus de 2 ans) un hébergement et des services partagés le temps ensuite de trouver une offre immobilière dans le marché classique. Or les hôtels d'entreprises de la rive droite comportent certaines entreprises installées depuis leur création, le turn over est très faible.

Si Bordeaux Métropole n'est pas directement partie prenante dans le portage de ces hôtels, elle doit veiller à coordonner une réponse commune sur les 4 territoires afin :

- d'encourager une offre équilibrée sur l'ensemble du territoire métropolitain;
- de préciser les attendus des communes et de la métropole dans la gestion et les services proposés dans de tels équipements dont l'accompagnement à la création d'entreprises, notamment artisanales qui a pratiquement disparu au profit d'un hébergement classique
- de réorganiser une gouvernance partagée avec le futur gestionnaire, les communes, Bordeaux Métropole

1.2 - Création d'une offre nouvelle dédiée

Opérations d'aménagement économique:

Compétence historique de Bordeaux Métropole, les opérations d'aménagement économique passent par : un travail amont et pré-opérationnel pour le développement de sites à vocation économique (aménagement, redynamisation, densification), un partenariat avec les pôles territoriaux et les communes : concertation sur le mode d'accompagnement des projets, une revue périodique des projets, l'articulation avec les contrats de codéveloppement et les sites majeurs d'attractivité (OIN, 2 OIM)

Sites

- 1. Bruges Zone de Frêt : phase opérationnelle, travaux
- 2. Floirac Gaston Cabannes : phase opérationnelle
- 3. Bordeaux Brazza phase opérationnelle
- 4. Blanquefort Ecoparc : phase opérationnelle, première consultation foncière en cours
- 5. Bègles / Villenave d'Ornon Hourcade : phase pré-opérationnelle, schéma d'aménagement
- 6. Le Bouscat Extension Godard : phase pré opérationnelle
- 7. Blanquefort Zone industrielle : phase pré-opérationnelle : contraintes environnementales, schéma d'aménagement
- 8. Bordeaux Jallère (pilotage Dir. Urbanisme) phase préopérationnelle, programmation
- 9. Saint Vincent de Paul Les Jaugues : phase pré-opérationelle : contraintes PPRI (révision)
- 10. Saint-Aubin du Médoc phase étude de faisabilité (cette liste est susceptible d'évoluer)

Appel à Manifestation d'intérêt fonciers économiques AIRE (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre)

Nouveau mode d'intervention pour accélérer en 2017 la mise sur le marché d'une offre foncière et immobilière pour les entreprises et notamment les entreprises artisanales.

- · Identification des sites dont le foncier est disponible (juin 2017 date de lancement de AIRE)
- Pré-faisabilité et validation
- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêts
- · Suivi des projets
- Nouvelle opération sur de nouveaux sites en 2019

Sites de projet :

- Bordeaux Nord Labarde, 13,3 ha

- Bordeaux Dangeart ouest, 1 ha
- Bordeaux Dangeard est, 0,5ha
- Le Bouscat Place Ravezies, 0,7 ha
- Eysines Aimé Césaire, 4,3 ha
- Blanquefort Duvert, 4,6 ha
- Carbon-Blanc Les Tuileries, 2,4 ha
- Carbon-Blanc La Mouline, 1 ha
- Villenave d'Ornon, 0,4 ha
- Saint-Médard-en-Jalles Les Artigons, 2,4 ha
- Lormont Côte de Garonne 0,57ha (cette liste est susceptible d'évoluer)

Expérimenter des offres innovantes sur Bordeaux Métropole :

A Floirac sur le modèle d'Ici Montreuil / Coopérative des tiers lieux : « Ici Montreuil » est un tiers lieu destiné aux artistes et artisans créé en 2012 dans la banlieue parisienne. Dans une démarche d'essaimage de leur modèle, un partenariat a été conclu entre ici Montreuil et la Coopérative des Tiers Lieux, Scic (société coopérative d'intérêt collectif) cofondée par des tiers-lieux et de nombreuses structures de l'Economie sociale et solidaire (associations, coopératives d'activité et d'emploi...).

Ces ateliers partagés permettent à chacun (habitants, professionnels, particuliers, apprentis, salariés en reconversion...) de travailler le bois, le métal, le textile, le verre... et d'autres savoirfaire à identifier et à développer avec les futurs utilisateurs de ce lieu. L'objectif d'un tel espace est de (re)créer une filière locale artisanale pour pouvoir concevoir et produire sur le territoire de la rive droite, mais également de faciliter la transformation numérique de la filière artisanale, de sauvegarder des savoir-faire en voie d'extinction et de faciliter leur transmission via l'apprentissage. Il n'y a pas de lieu équivalent aujourd'hui sur la métropole, et la demande de mutualisation d'espaces de stockage et d'équipement est forte, notamment dans le secteur de l'écoconstruction.

En préfiguration de ce lieu, pour lequel une friche de près de 3500 m2 est recherchée, un foncier métropolitain « échantillon » a été identifié sur la commune de Floirac, qui permettra de tester le modèle.

Bordeaux Métropole proposera une occupation précaire et provisoire sous condition de loyer à déterminer de son foncier.

Au Bouscat sur l'extension de la Zone d'activités Godard: Les mutations des formes d'entrepreneuriat (micro entrepreneur, création de son propre emploi) conduisent de nombreux artisans à démarrer leur activité à domicile. Toutefois dans le cadre de leur parcours immobilier la sortie de domicile est une étape délicate.
 Les dernières études réalisées par la CMA démontrent: un seuil de sortie d'environ 50 m2, des difficultés à trouver ce type de bien sur le marché, un intérêt croissant pour la mutualisation de moyens et de locaux.

Une expérimentation pourrait être menée sur l'extension de la zone activité Godard au Bouscat afin de développer un programme alliant la mutualisation de moyens (machines, outils, espaces bureaux) et des locaux de très petite taille en location type atelier/stockage.

Démarche « activités en ville dense »

Il s'agit de renforcer la connaissance de la problématique de maintien et développement des activités en ville dense, constituer une "boite à outils" et diffuser les bonnes pratiques de mise en œuvre associées afin de prendre en compte la problématique d'éviction de ces entreprises et emplois

- Démarche transversale et en régie « Activités en ville » 2017 (benchmark, et diagnostics interne et externe, restitution et plan d'actions associé)
- Appui au développement du volet économique du projet Bordeaux Bassins à flot (contribution à la consultation Arrière bases sous-marine, suivi des projets d'implantation...)
- · Appui à l'opération Bordeaux-La Jallère sur le volet économique
- Projet Europan: Concours Europan: En lien avec l'action « Activités en ville », contribution, en partenariat avec l'EPA et la Ville de Bègles, à la participation des sites retenus (Bègles) pour la concours d'urbanisme EUROPAN (bonnes pratiques, prospectives, projet de redynamisation de sites industriels urbains)
- · Pilotage de l'étude Céréma portant sur l'action foncière et le maintien des activités productives sur les territoires des métropoles

Axe 2 - Accompagnement à la création et au développement des entreprises artisanales

Travailler à la solidité des projets de création pour limiter la mortalité post création, accompagner le développement, encourager la création d'emplois et l'accès à de nouveaux marchés

2.1 - Développer un accompagnement qualifié au service des artisans

Schéma Métropolitain d'Accueil des Entreprises

Une nouvelle étape de la déclinaison de la feuille de route économique métropolitaine est aujourd'hui visée avec l'élaboration en cours du Schéma Métropolitain d'Accueil des Entreprises. Véritable outil de pilotage, le schéma d'accueil doit permettre au territoire de disposer d'une offre d'accueil économique adaptée aux besoins et aux critères d'implantation, actuels et futurs, des entreprises et à la stratégie économique de l'agglomération.

La dynamique économique engagée rend encore plus sensible en 2017 l'arbitrage foncier logement / activités inhérent à toutes les collectivités en croissance et renforce la nécessité de la définition d'une stratégie d'accueil des entreprises.

Le nouveau Schéma Métropolitain d'Accueil des Entreprises a précisément vocation à s'adresser aux besoins de toutes les entreprises et notamment aux entreprises artisanales en garantissant à terme :

- La disponibilité de l'offre d'accueil en quantité / qualité et dans le temps
- Sa compétitivité (prix cohérents avec les offres comparables)
- La lisibilité / facilité pour les entreprises et les investisseurs sur le marché des locaux d'activités
- La répartition de l'offre sur l'ensemble du territoire de manière à faciliter les déplacements domicile-travail et à favoriser l'emploi local.

Accompagnement des demandes des entreprises artisanales (foncier et immobilier)

Accompagner à la recherche foncière et immobilière des entreprises artisanales dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises :

- Définition du besoin (volume, localisation, environnement, accessibilité)
- Présentation du territoire et des localisations préférentielles, des programmes et opérations d'aménagement en cours de commercialisation
- Mise en relation avec la communauté immobilière (promoteurs, commercialisateurs, propriétaires)

- Suivi des projets par la Direction Développement Economique et/ou Pôle Térritorial
- Animation d'un outil partagé de suivi/reporting avec les différents partenaires dont les réseaux consulaires

2.2 - Encourager la création d'emplois et l'accès à de nouveaux marchés

Faciliter l'accès à la commande publique de Bordeaux Métropole et de ses communes

En 2016, le montant des dépenses d'achat de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux a atteint respectivement 260 M€ et 88 M€. 83% des marchés publics d'un montant supérieur à 90 000€ HT conclus par Bordeaux Métropole ont été notifiés à des TPE/PME pour un montant dépassant 76 M€. Ce ratio est sensiblement équivalent en ce qui concerne les marchés publics conclus par la ville de Bordeaux.

14% du nombre de ces marchés conclus par Bordeaux métropole ont été notifiés à des TPE/PME installées sur le territoire métropolitain, 40% à des TPE/PME installées en Gironde et 45% en région Nouvelle Aquitaine.

Pour les achats inférieurs à 25 000€ HT qui peuvent tout particulièrement être accessibles aux TPE/PME, en 2016 Bordeaux Métropole a notifié 598 Marchés à procédure adaptée dont 562 à des TPE/PME, soit 94%.

L'achat public représente un marché important pour les TPE, malgré la réforme de la commande publique qui a fait l'objet de plusieurs textes en 2016, et des efforts significatifs pour rendre la commande publique accessible aux artisans, il convient d'une part d'adapter ces marchés par leur taille et les modalités de réponse et de paiement et de l'autre d'informer et d'accompagner les entreprises à répondre aux marchés sur le plan administratif, financier et juridique. Cette approche nécessite un travail collaboratif sur la durée :

- Les travaux de simplification des marchés (allotissement / démarches administratives...) sur certains marchés
- La sensibilisation des entreprises à la réponse aux marchés publics : par le biais notamment de réunion d'informations
- La mise en place d'ateliers thématiques sur des problématiques spécifiques à la commande publique à destination des entreprises artisanales (sous traitance, groupements temporaires, gestion de trésorerie, signature numérique...)

Formation/apprentissage

Accompagner les artisans dans l'évolution des besoins de leur marché (ex BTP : formation aux métiers de l'efficacité énergétique) pour maintenir et développer des emplois, transmettre les savoir faire aux jeunes générations et accompagner le vieillissement des salariés en s'appuyant sur la Chambres des métiers et de l'artisanat et les partenaires de l'emploi (Maison de l'Emploi de Bordeaux, PLIE(s)...) pour :

- Valoriser la formation par l'apprentissage pour un public de jeunes diplômés Bac et + comme voie d'insertion professionnelle durable,
- Valoriser les réussites des hommes et des femmes de l'artisanat par le biais d'évènements, trophées etc.... organisés par les partenaires
- Participer aux manifestations et forums sur la valorisation des métiers de l'artisanat et de l'alternance (Forum de l'alternance porté par la Maison de l'Emploi de Bordeaux par exemple)
- Travailler au rapprochement des Centres de formation des apprentis (CFA) avec les grandes entreprises du territoire
- Contribuer à l'animation des réunions territoriales initiées par les développeurs économiques des pôles territoriaux dans les communes

Fiscalit**é**

Bordeaux Métropole, dont le régime fiscal est la fiscalité professionnelle unique (FPU), perçoit des impôts économiques basés sur différentes assiettes fiscales :

- la **cotisation foncière des entreprises** (CFE) est due par les entreprises qui exercent de manière habituelle une activité professionnelle non salariée. Elle est basée sur les biens soumis à la taxe foncière (c'est-à-dire la valeur locative des biens immobiliers passibles d'une taxe foncière),
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui constitue avec la CFE la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle. Toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires (CA) supérieur à 152 500 € sont soumises à une obligation déclarative. Toutefois, seules contribuent celles ayant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €,
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui concerne les commerces de détail ayant une surface de vente supérieure à 400 m2 et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 € HT ainsi que tous les établissements contrôlés par une même personne et exploités sous une même enseigne (le seuil de 400 m2 ne s'applique pas dans ces cas),
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)1, concerne certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications,
- le **versement transport** (VT) auquel sont soumis les employeurs de plus de 11 salariés qu'ils soient privés ou publics et qui est assis sur la masse salariale

Bordeaux Métropole a un pouvoir de taux et d'assiette pour certains des impôts économiques qu'elle perçoit.

En vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales, Bordeaux Métropole dispose d'une compétence fiscale qu'elle exerce dans les limites définies par la loi, qui l'encadre étroitement. Non seulement Bordeaux Métropole ne peut pas créer de dispositifs fiscaux qui lui serait propre sans disposition législative, mais la faculté qui lui est reconnue de fixer le taux de certains impôts institués par la loi est par ailleurs encadrée par des limites strictes figurant notamment aux articles 1636 B sexies et suivants du code général des impôts.

Ce n'est ainsi qu'en modulant les taux au sein de ces fourchettes que Bordeaux Métropole peut retenir une approche incitative de la fiscalité qui lui est affectée. La loi prévoit dans certains cas la possibilité pour les assemblées délibérantes des collectivités territoriales de prononcer des exonérations temporaires d'impôts locaux à des fins incitatives.

Aujourd'hui ces exonérations temporaires sont détaillées dans une délibération datant du 17 janvier 2014, et impactent 1 285 redevables minorant les recettes de Bordeaux Métropole de 1 452 156 €.

Un travail de réflexion et de rapprochement entre la politique économique et fiscale de Bordeaux Métropole pourra être menée afin de déterminer : quelles entreprises / filières cibler, quels leviers fiscaux pour ces entreprises, quels critères appliquer (montant maximum de chiffre d'affaires par exemple), en menant une étude comparative avec les territoires voisins.

Accompagnement de la transition énergétique et climatique pour les métiers du bâtiment/Travail partenarial autour de la démarche territoire zéro déchets zéro gaspillage/opportunités d'emplois dans l'économie verte

Bordeaux Métropole a choisi de mener de concert la croissance de la métropole et du développement durable de celle-ci. Le développement de la plateforme de rénovation énergétique « ma rénov » et l'obtention de la labellisation territoire zéro déchet zéro gaspi en sont également la preuve.

Les activités économiques sont également fortement concernées par ces orientations et certaines activités artisanales doivent être mobilisées pour que les objectifs notamment en termes de réhabilitation énergétique soient atteints. Il s'agit également pour elles de développer de nouveaux marchés et emplois potentiels dans l'économie verte qui nécessitent des compétences adaptées et des formations initiales et continues qui y répondent.

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la transition énergétique générera 330 000 créations d'emplois en France d'ici à 2030 et 825 000 d'ici à 2050.

Un investissement d'1 million d'euros permet de créer 19 emplois dans l'efficacité énergétique ou 14 emplois dans les énergies renouvelables.

Il y a en France un potentiel de 40 années assurées de travaux dans la rénovation énergétique des bâtiments, à raison de 600 000 logements rénovés par an, ce qui permettrait à terme de générer plus de 400 000 emplois pérennes et qualifiés sur le logement classique et plus de 150 000 emplois sur le logement tertiaire (source Fédération du bâtiment, autres) Enfin, le potentiel d'emploi dans les énergies renouvelables (ADEME) serait de 125 000 emplois d'ici 2020.

Les actions à poursuivre peuvent se décliner en 3 axes principaux :

- La sensibilisation et l'incitation des professionnels du bâtiment à évoluer vers les métiers de la rénovation et de l'efficacité énergétique (formations initiales et continues à prévoir) et la mise en valeur de la démarche de la plateforme « ma rénov » en relation avec les organisations professionnelles du bâtiment. En outre, des réflexions seront également à mener en parallèle pour lever l'ensemble des freins à la réalisation de ces travaux de réhabilitation énergétique en zone dense comme le stationnement ou l'accès au centre ville
- La sensibilisation des entreprises à la gestion et la valorisation des déchets en s'appuyant sur deux outils développés par le réseau de chambre de Métiers : le site internet www.dechets-gironde.fr et la bourse aux déchets www.bourse.dechets-aquitaine.fr
- L'accompagnement plus spécifique des artisans et commerçants dans les bonnes pratiques environnementales via la démarche des Eco Défis qui traitent des problématiques de l'économie de l'énergie, de la gestion de l'eau, des déchets, des emballages, des approvisionnements...

Passerelles à organiser avec les écosystèmes de la métropole

o la dynamique French Tech et la croissance numérique : Bordeaux Métropole, labellisée French Tech, contribue à créer un environnement favorable aux start-up et entreprises du numérique. Ces acteurs entrepreneuriaux (7000 entreprises et plus de 25 000 salariés) génèrent un potentiel de développement économique important qui peut bénéficier aux entreprises de l'économie dite «classique » en leur ouvrant des solutions de croissance, d'ouverture vers de nouveaux marchés,

d'optimisation de leur processus interne via l'intégration de solutions numériques au sein de leur entreprise. Il s'agit de transformation numérique. En ce sens, des actions pourraient être déclinées autour de :

- la diffusion des bonnes pratiques en matière de numérique pour les TPE,
- les échanges entre entreprises locales du numérique et de l'artisanat afin que les chefs d'entreprises artisans puissent connaître les nouvelles solutions et que les chefs d'entreprise du numérique puisse prendre connaissance des besoins des entreprises artisanales.

Des événements bordelais labellisés French Tech comme La Grande Jonction et FinTech permettent de traiter ces sujets de la transformation numérique pour les acteurs de l'économie dite classique avec des experts de l'économie dite numérique.

- L'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale: L'artisanat est concerné par l'émergence de l'économie sociale et solidaire, et notamment par le développement de la reprise d'entreprise par des salariés en Société coopérative et participative (SCOP), l'émergence de groupement d'achat, de production, de commercialisation ou d'employeurs, la mise en place de lieux de production partagés, le statut d'entrepreneur salarié sont d'autant de forme de l'ESS qui concernent l'artisanat. Des travaux de sensibilisation et d'accompagnement sont à poursuivre aux différentes étapes de vie de l'entreprise afin de favoriser leur mise en place.
- <u>La structuration d'une offre de service « Silver economie »</u>: C'est l'ensemble des activités économiques liées aux personnes âgées, résultante de l'accroissement de l'espérance de vie. Le département de la Gironde, tout comme la métropole bordelaise sont particulièrement concernés. Certains quartiers sont également plus concernés que d'autres.

Des actions pourraient être menées autour :

- d'une réflexion globale sur l'identification et la quantification des activités pouvant intervenir dans la silver économie
- -de l'identification des périmètres géographiques où pourraient être menées des actions expérimentales en prenant en compte le travail réalisé par Bordeaux Métropole sur les quartiers qui connaîtront les plus fort taux de vieillissement dans les prochaines années.
- de l'accompagnement des entreprises artisanales pour accéder à ce marché en montant en compétences sur les besoins spécifiques et en structurant une offre adaptée.
- de l'intégration de nouvelles solutions technologiques par les professionnels artisans par l'intermédiaire de rencontres avec les start-up et entreprises innovantes de la métropole travaillant dans ce domaine.
- de la conception d'une plateforme de service et d'une labellisation des entreprises.
- <u>Le tourisme et l'attractivité, levier de développement de l'artisanat</u>: La métropole bénéficie d'une attractivité exceptionnelle qui se traduit par une forte activité touristique. Le nombre de touristes ne cesse d'augmenter (6 millions en 2016), l'activité de l'aéroport est en croissance, et le démarrage de la LGV contribuent au renforcement de la venue de visiteurs.
 - Il existe sur la métropole des savoir-faire artisanaux locaux via des artisans de l'alimentaire, des ferronniers d'art, du travail du bois, et des métiers d'art et du patrimoine en général. La valorisation de matières premières locales, les méthodes de transformation, et les produits finis sont autant d'atouts pour le territoire et constituent un élément fort différenciant.

L'uniformisation de l'offre des grandes villes est une menace, les entreprises artisanales sont une des réponses à ce risque.

Des actions pourraient être lancées afin de permettre aux entreprises artisanales d'accéder au marché touristique, et à Bordeaux Métropole de disposer d'une offre touristique complémentaire.

Stationnement en ville et déplacements

La problématique du stationnement des artisans dans les centres villes : La ville de Bordeaux, face à ces difficultés de stationnement, a mis en place des tarifs spécifiques pour les artisans bordelais :

- Le "macaron artisan": Tout artisan inscrit à la chambre des métiers de la Gironde peut obtenir jusqu'à 2 cartes afin de rentrer dans le secteur à contrôle d'accès de 7H à 19H, et de stationner sur les aires de manutention pour le chargement/déchargement – 20 mn maximum.
- L'abonnement professionnel : Tout artisan justifiant d'un local professionnel sur une zone de stationnement résident, peut obtenir des droits « professionnels » afin d'accéder aux tarifs préférentiels de stationnement (30 euros/mois ou 90 euros par trimestre)

Bordeaux Métropole, au titre de sa compétence, pourrait proposer une étude globale à l'échelle de la métropole sur la question du stationnement.

Les déplacements des artisans sur le territoire métropolitain de leur lieu de chantiers ou d'activités, au siège de leur entreprise peuvent occasionner des difficultés. Sur le modèle de l'action engagée pour accompagner PME ou grandes entreprises dans l'élaboration de leur Plan de déplacement des entreprises (PDE), une expérimentation sera conduite à l'intention spécifique d'entreprises artisanales.

Axe 3 - Anticiper: la reprise / Transmission

Assurer une veille sur l'évolution de l'économie et de l'emploi de proximité sur le territoire métropolitain : agir en amont (ex : vieillissement des dirigeants)

- o Connaissance de l'environnement économique artisanal et de l'évolution de ses besoins
- élaboration de diagnostics et analyses permettant à l'ensemble des acteurs de partager des enjeux et orientations pour le territoire
- Fournir aux acteurs du développement économique et de l'emploi de la métropole des clés de lecture conjoncturelles et d'analyse territoriale sur la situation de l'emploi et du tissu économique de l'artisanat sur l'agglomération
- Partager et échanger les données et outils nécessaires à la mise en place d'une veille partagée sur la situation et l'évolution du secteur artisanal
- harmoniser les définitions et les méthodes d'observation de l'économie de proximité entre les différentes échelles (région, département, agglomération)
- Construire collectivement les indicateurs et les définitions avec la CMA

Reprise/transmission

Près de 21% des établissements artisanaux ont un chef d'entreprise de plus de 55 ans. Cela représente près de 2700 chefs d'entreprises, dirigeant quelques 6000 salariés. L'enjeu de la

transmission d'entreprise est d'autant plus marqué sur Bordeaux Métropole qu'il touche principalement les entreprises les plus structurées employant le plus de salariés, et ceux notamment dans le secteur de la production. Par ailleurs les modes entrepreneuriaux évoluant fortement, les créations d'entreprises correspondent le plus souvent à la création de son propre emploi. Face à cet enjeu, nos actions doivent permettre de maintenir :

- les emplois, très souvent qualifiés
- o les capacités de formation en alternance
- o les savoir-faire spécifiques peu ou pas présent sur le territoire
- les savoir-faire différenciants de notre territoire
- o les services aux populations compte tenu de la croissance démographique
- o les services aux entreprises compte tenu des objectifs fixés par la métropole pour attirer et faciliter l'implantation et le développement de grandes entreprises.

Il s'agira d'engager une démarche :

- D'identification des filières et des entreprises stratégiques à reprendre en priorité: savoir-faire rare, filière stratégique, nombre de salariés, secteur géographique (confère: secteurs de projets métropolitains, activités de production en zone urbaine dense)
- o D'accompagnement des chefs d'entreprise dans la structuration (juridique, fiscale et sociale) de leur transmission ;
- D'identification de potentiels repreneurs, via des circuits « traditionnels » des demandeurs d'emploi mais également d'autres approches moins souvent explorées comme la reprise d'entreprise par croissance externe, via les étudiants ou associations d'anciens élèves d'écoles supérieures locales ou via la reconversion professionnelle.

Cette action sera menée en partenariat avec la CMA, dès 2017, et qui devra être déclinée dans la convention cadre : la poursuite du travail d'information des cédants, de veille et d'animation des dispositifs de reprise/transmission par la CMA et la mise en œuvre d'une expérimentation d'une action forte soit sur un territoire soit sur un métier.

II/ BUDGET

Les budgets dédiés à ce jour à l'artisanat au titre du développement économique s'élèvent en fonctionnement à 70 000€ en 2017, qui correspond à 2 partenariats avec la Chambre des Métiers et le GIP/GPV.

A partir du PPI 2016/2020, le fléchage des opérations strictement liées à l'artisanat sont estimées à un montant inscrit de 1 300 000€ par an, pour les études, les travaux et les acquisitions foncières.

La part des budgets des directions intervenant dans le déroulé de ce plan d'actions : la commande publique, le pôle mobilité etc...ne sont pas mentionnés.

					Total sur
	2017	2018	2019	2020	2017/2020
Partenariats :	70 000€	70 000€	70 000€	70 000€	280 000€
. Chambre des métiers	45 000€	45 000€	45 000€	45 000€	
. GIP/GPV	25 000€	25 000€	25 000€	25 000€	
Investissements	1 300 000€	1 300 000€	1 300 000€	1 300 000€	5 200 000€
. Etudes	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€	
.Travaux	700 000€	700 000€	700 000€	700 000€	
. Acquisitions foncières	300 000€	300 000€	300 000€	300 000€	
TOTAL	1 370 000€	1 370 000€	1 370 000€	1 370 000€	5 480 000€

III/ MODE D'ORGANISATION

Pour la mise en œuvre de ce plan d'actions, Bordeaux Métropole :

- o mobilisera les ressources et moyens en interne : Pôle développement Direction du développement économique dans ces différentes composantes opérationnelles : service emploi et économie de proximité, service aménagement économique, mission attractivité et animation des réseaux et travaillera en transversalité avec les autres pôles selon les projets développés : Mobilité, Finances et commande publique ...
- s'appuiera, en externe, sur un partenariat fort avec la Chambre des métiers et de l'artisanat mais également avec la Société publique locale LaFab, l'Observatoire de l'immobilier (OIEB)/ AURBA, et la chambre de commerce et d'industrie, par le biais, notamment de convention cadre triennales déclinées en convention d'objectifs annuels (CMA et CCI).
- o veillera à agir en coordination avec le Conseil Régional dans le cadre réglementaire du SRDEII
- o évaluera chaque année la mise en œuvre de ce plan d'actions sur la base d'indicateurs à définir
- o Développera une communication dédiée

IV/ ANNEXES

- 1 Cartes des zones d'activités artisanales
- 2 Tableau récapitulatif